

TENNIS MUNICIPAL DE BEAUREPAIRE EN BRESSE
REGLEMENT ANNEE 2010

1.- **GESTION COMMUNALE** depuis juillet 1997 suite à la réunion du conseil municipal du 14 mai 1997

2.- **CREATION D'UNE COMMISSION DENOMMEE :**

« Organisation de la gestion communale du cours de TENNIS DE Beaurepaire en Bresse »

Membres : Mrs GAUTHIER, BAYARD. Mme BOULET

3.- **ASSURANCE** : Chaque joueur doit avoir une assurance personnelle.

4.- **A compter du 1^{er} juillet 1998** ce règlement entrera en vigueur.

5.- **UTILISATION DU COURT** : toute personne, y compris extérieure à la commune.

6.- **RESERVATIONS** : tableau d'affichage hebdomadaire (vers toilettes publiques sur la place)

- 4 personnes maximum sur le court

- 2 heures de réservation maximum par personne (de suite)

- en cas de jeu en double (soit 4 pers) réservation de deux heures maximum (sauf si le terrain est libre à la fin des deux heures)

- 3 jours à l'avance maximum pour une réservation.

PRESENCE DES CARTES OU DES TICKETS au tableau obligatoire lors du jeu ainsi que les noms inscrits sur le tableau de réservation.

7.- **TARIFS** :

- **CARTES ET TICKETS** : Gratuit pour les moins de 16 ans (moins de 16 ans au 1^{er} janvier 2010)
carte obligatoire avec autorisation parentale.

- **CARTES ADULTES** : Plus de 16 ans : 20 €

- **TICKETS ADULTES** : Tarif horaire : 4€ (pour 4 personnes maximum)

8.- **ACHATS CARTES ET TICKETS** :

Vous pouvez vous procurer les cartes ou les tickets :

- Soit à la **MAIRIE** de BEAUREPAIRE aux heures d'ouverture.

- Soit chez Mme Denise DELLES 631 rue des Puisatiers, Les Morêts à Beaurepaire

9.- **RESERVATION HORAIRE OCCASIONNELLE** (1 à 2 heures maximum)

Les joueurs doivent passer au terrain, regarder si l'heure est libre et inscrire leur nom au tableau d'affichage puis aller acheter leur ticket en indiquant l'heure de réservation inscrite au tableau.

Ceci afin que la même heure ne soit pas réserver deux fois.

10.- **RESERVATION JEUNES** de moins de 16 ans

La location du court étant gratuite, ils doivent néanmoins respecter le règlement, c'est-à-dire :

- carte ou ticket obligatoire

- 2 heures de réservation maximum par personne

- 2 heures maximum en double (4pers.)

- 3 jours à l'avance maximum pour une réservation

11.- **SI UNE HEURE EST RESERVEE** sur le tableau et que le court est toujours libre 15 minutes après le début de l'heure (ex : 18h15 pour 18h) le court est déclaré libre pour la personne qui le désire. Celle-ci raye le nom et y inscrit le sien et celui de son partenaire.

12.- En entrant sur le court, toute personne qui s'apercevra de dégradation (filet, banc...) devra la signaler en mairie ou auprès des responsables sous peine d'être tenue responsable de cette dégradation.

13.- Afin de gérer au mieux l'utilisation du court, toute personne qui ne respectera pas ce présent règlement sera interdite d'utiliser ce court pendant un mois. En cas de récidive, pas de carte l'année suivante.

14.- La commission et le conseil municipal fixeront le montant des cartes et tickets chaque année et modifieront ce présent règlement si nécessaire.

15.- En cas de mauvais temps ou tout autre raison, il ne sera remboursé aucun ticket ou carte.

16.- AFFICHAGE DU REGLEMENT : - en Mairie
- au tableau

IMPORTANT :

Compte tenu du revêtement du court, il est STRICTEMENT INTERDIT DE PENETRER SUR LE TERRAIN avec des chaussures autres que des baskets ou tennis.

Toute personne qui ne respectera pas ceci sera immédiatement interdite de terrain.

Mme DELLES, ainsi que les membres de la commission ont tout pouvoir pour faire appliquer ce règlement.
Merci de votre compréhension.

BEAUREPAIRE EN BRESSE, le 2 mai 2010.

La commission du TENNIS.